

AVIS AU PUBLIC

ANNONAY RHÔNE AGGLO Commune de Davézieux

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Davézieux

Le PLU fait l'objet d'une modification simplifiée afin de permettre l'implantation d'un centre vétérinaire et d'une opération de logements sociaux, et favoriser la compatibilité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Rives du Rhône. La procédure a pour objet principal d'adapter les règles applicables aux parcelles AB122, AE11, 12 et 13 afin de permettre ces projets et enfin de retranscrire des dispositions du SCOT relatives au commerce.

A cet effet, le dossier du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Davézieux sera mis à disposition du public pendant un mois en mairie de Davézieux et au siège d'Annonay Rhône Agglo, aux jours et heures habituels d'ouverture, et mis en ligne sur les sites Internet d'Annonay Rhône Agglo et de la commune de Davézieux,

entre le 1er et le 31 mars 2022 inclus.

Pendant cette durée, les observations sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU pourront être consignées sur les registres déposés en mairie et au siège d'Annonay Rhône Agglo.

Le Vice-Président d'Annonay Rhône Agglo à l'aménagement durable et à l'urbanisme,
Christophe Delord